



**Erasmus**  
gestion

**INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR** Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ERASMUS CAPITAL PLUS - Part I (ISIN FR0013053238)

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.

L'OPCVM est soumis au droit français

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Classification AMF :** OPCVM Diversifié.

Erasmus Capital Plus a pour objectif de surperformer l'Eonia capitalisé +2%, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, associée à une volatilité cible annuelle comprise entre 3 et 5%.

La gestion active et discrétionnaire ne cherchera pas à reproduire la composition d'un indicateur de référence. Cependant l'indicateur Eonia capitalisé +2% pourra être retenu à titre d'indicateur de performance à posteriori.

Les investissements sont réalisés à partir d'une sélection, jusqu'à 100%, de titres vifs, d'OPC et/ou de produits dérivés. Les instruments sont retenus d'après leur capacité à répondre à l'allocation d'actifs visée dans le respect des fourchettes d'expositions prédéterminées.

Le fonds met en œuvre sa stratégie sans être limité à une classe, à une zone géographique, à un secteur économique, ou à un thème d'investissement spécifique. L'allocation du risque entre les différentes classes d'actifs est dynamique afin de respecter la volatilité cible, et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par le gestionnaire financier.

L'OPCVM prend principalement positions sur **quatre classes d'actifs** : Les actions, les obligations, les placements monétaires et les investissements alternatifs.

En **actions**, le fonds est investi entre 0% et 60% de l'actif net. La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation sont déterminées en fonction de l'environnement de marché.

En **obligations et instruments monétaires**, le fonds est investi entre 0% et 100% de l'actif net. L'investissement en instruments de taux spéculatifs dits « high yield » peut atteindre 60% du portefeuille.

Afin d'évaluer le risque de crédit des émetteurs obligataires, l'équipe de gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction de sélection des titres sur sa propre analyse de crédit.

En **investissements alternatifs**, le fonds est investi entre 0% et 40% de l'actif net en OPC de performance absolue. Ces instruments recherchent une performance absolue avec une faible corrélation aux indices de marché.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de trackers et/ou de fonds d'investissement de droit français et/ou étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. L'exposition globale aux marchés émergents est limitée à 50%. Le FCP est soumis à un risque de change à hauteur de 50% maximum de l'actif net.

Dans le cadre d'une gestion efficiente, des instruments dérivés peuvent être utilisés dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et/ou de change. Le fonds pourra ainsi être surexposé via l'utilisation de produits dérivés jusqu'à 200% de son actif net.

**Affectation du résultat :** capitalisation des revenus.

**Durée minimum de placement recommandée :** Supérieure à 3 ans.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvrable jusqu'à 11h15 (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour.

**Fréquence de valorisation:** Journalière.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible

→ Rendement potentiellement plus élevé A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète l'exposition diversifiée de l'OPCVM avec une prédominance des marchés monétaires et obligataires par rapport aux marchés actions. Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne peuvent pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

- **Risque de liquidité :** Si les volumes échangés sur les marchés sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente peut entraîner sur ces marchés d'importantes variations de prix auxquelles les positions peuvent être amenées à être liquidées.
- **Risque de crédit :** Le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut également résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille. Le risque de crédit est d'autant plus important en cas de l'utilisation des titres spéculatifs « haut rendement » dont la notation est inférieure à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou Baa3 selon Moody's ou non notés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres et de VL plus importants dans votre portefeuille.
- **Risque de contrepartie :** Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme et notamment aux opérations de prêt / emprunts de titres : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	néant
Frais de sortie	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.03 % (*)

(\*) Ce chiffre correspond aux frais prévus de l'exercice clos au 30/09/2016 et peut varier d'une année à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0 % (**)

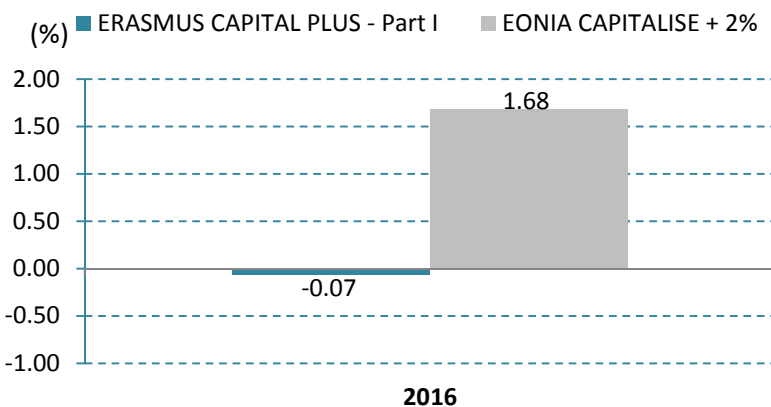
La commission de surperformance est variable et égale à 20% de la surperformance du fonds par rapport à l'Eonia capitalisé +2% nette de frais. Elle n'est prélevée que si la performance du fonds est positive et supérieure à la performance du benchmark.

(\*\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos au 30/09/2016 et peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 et 13 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).

Les frais courants ne contiennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 15/12/2015.

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM et de l'indicateur de référence : Euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La gestion du fonds a évolué le 15 juin 2017, les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des conditions d'exposition aux différentes classes d'actifs autres que celles aujourd'hui en vigueur.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 9 rue du Débarcadère 93761 Pantin Cedex.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus, les documents d'information des parts R et I, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à [contact@erasmusgestion.com](mailto:contact@erasmusgestion.com) ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).

**Autre catégorie de parts** : parts R.

**Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**Responsabilité** : la responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Politique de rémunération** : Erasmus Gestion s'est dotée d'une Politique de rémunération définissant les conditions de détermination de la rémunération de ses collaborateurs. Les collaborateurs d'Erasmus Gestion ne bénéficient pas à ce jour de composante variable. Toutefois, cette politique de rémunération pourrait évoluer au gré des évolutions d'encours et du développement des activités. Dans ce cadre, ERASMUS GESTION pourra décider d'y intégrer une composante variable. Erasmus Gestion veillera à ce que la politique de rémunération reste compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ces rémunérations variables seraient alors déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles seraient versées en fonction de la rentabilité de la société, des éventuelles commissions de surperformance et de la performance individuelle. Elles seraient déterminées à partir de critères quantitatifs et qualitatifs (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...). Une attention particulière sera alors nécessairement portée sur la qualité du service rendu aux investisseurs et à leur appréciation. Le cas échéant, la politique de rémunération de la société sera alors mise à jour.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 juillet 2017.